

Inspirée du concept MARPA (Maison d'Accueil et de Résidence pour l'Autonomie) développé par la MSA, cette résidence a été créée à l'initiative de la Municipalité de Sallertaine. Elle offre un cadre de vie sécurisant et convivial aux personnes âgées autonomes, originaires de la commune ou des environs.

Un lieu à taille humaine

- 30 résidents
- 29 appartements dont 1 couple et 1 temporaire
- 32m², à meubler soi-même (hors logement temporaire)



nous contacter

Résidence "Au Vent des Marais"
53 rue du Pélican
85300 Sallertaine



: 02 51 35 09 09



: marpa.auventdesmarais@gmail.com



<https://www.marpa.fr/marpas/au-vent-des-marais/>

Accueil physique et téléphonique :
Du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h00
et de
14h à 17h



MARPA AU VENT DES MARAIS

CCAS DE SALLERTAINE



Un cadre de vie serein et chaleureux pour
les seniors autonomes



Le cadre de vie

La MARPA de Sallertaine est une résidence de plain-pied, nichée dans un environnement naturel, à proximité des marais et du centre-bourg.



Elle offre un lieu de vie paisible, avec des espaces communs conviviaux, comme la salle d'activités et la salle de restauration, propices aux échanges et au bien-être.



Les visites sont libres, tout au long de l'année. Chaque résident bénéficie d'un dispositif de téléassistance pour plus de sécurité, et d'un projet de vie personnalisé, construit avec l'équipe pour répondre à ses besoins, envies et habitudes.

Sécurité et accompagnement

Une équipe présente 24h/24 et 7j/7 assure la sécurité et le bien-être des résidents au quotidien.

La MARPA coordonne les interventions des professionnels de santé extérieurs (médecins, infirmiers, kinésithérapeutes...), en fonction des besoins de chacun.

Un service d'aide à domicile intégré peut également intervenir pour l'aide à l'hygiène et l'entretien du logement.

Restauration sur place

- cuisine traditionnelle, déjeuners & dîners inclus
- possibilité de recevoir des invités

Animations /vie sociale

- loto, chant, gym douce, jeux de société, et plein d'autres encore...
- goûter proposé tous les après-midis

Prestations incluses (socles)

- loyer
- charges
- services communs (dont téléassistance et assurance habitation)
- repas du midi et du soir

Prestations facultatives

- petit déjeuner
- entretien du linge
- location de linge de lit
- téléphone
- wi-fi



Les tarifs 2026 *

HEBERGEMENT	TARIF SOCLE	TOUT INCLUS
<i>Permanent individuel</i>	1692 €	1768 €
Permanent couple	2742 €	2867 €
Temporaire individuel	2271 €	2347 €
Temporaire couple	3506 €	3631 €



*A titre indicatif

SAAD "AU VENT DES MARAIS"



NOUS CONTACTER

Résidence "Au vent des marais"

53 rue du pélican

85300 Sallertaine

☎ : 02.51.35.09.09

@ : marpa.auventdesmarais@gmail.com

Le SAAD est accessible à tous les usagers de la Résidence et est doté d'espaces "d'attente" et d'échanges confidentiels.

Accueil physique et téléphonique:

Du lundi au vendredi

de 9h00 à 12h00

et

de 14h00 à 17h00

En dehors de ces horaires, le personnel de la structure pourra vous donner des informations concernant les interventions du SAAD.



SAAD
(SERVICE D'AIDE ET
D'ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE)

CCAS DE SALLERTAIN

Le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile est porté par Le CCAS de Sallertaine est adossé à la Résidence MARPA "Au vent des marais", pour accompagner les résidents dans les actes de la vie quotidienne.





Prestations proposées

- ENTRETIEN DU LOGEMENT
- RÉFECTION DU LIT ET/OU
CHANGEMENT DES DRAPS
- CHANGEMENT DES PROTECTIONS
- AIDE À LA TOILETTE
- AIDE À LA DOUCHE
- AIDE AUX TRANSFERTS ET
DÉPLACEMENTS
- ACCOMPAGNEMENT À LA MARCHE
- AIDE AU REPAS
- AIDE AU LEVER ET COUCHER
- PETITS TRAVAUX

Tarifs 2026

TEMPS D'INTERVENTION	TARIFS SEMAINE	TARIFS DIMANCHE ET JOURS FERIES
Intervention 1h00	28.53€	35.67€
intervention 0h45	21.39€	26.74€
intervention 0h30	14.25€	17.82€
intervention 0h15	07.11€	8.91€

✓ CONDITIONS SANS FINANCEMENT

- Les prestations proposées aux usagers de la résidence « Au Vent des Marais » sont facturées selon la durée d'intervention.
- Certaines prestations peuvent ouvrir droit à un crédit d'impôt, sous conditions.

✓ FINANCEMENT ADPA* (POUR LES STRUCTURES NON MÉDICALISÉES)

- En fonction de leur GIR (niveau de perte d'autonomie de 1 à 4) et de leurs ressources, les résidents peuvent bénéficier de l'ADPA, aide versée par le Conseil Départemental de la Vendée.
- Un accompagnement administratif peut être assuré par le SAAD pour constituer le dossier. Celui-ci doit être complété dans le mois suivant l'entrée en résidence ou en cas de changement de GIR.

✓ AUTRES FINANCEMENTS POSSIBLES (CARSAT, MSA, ETC)

- Pour les résidents classés en GIR 5 ou 6, des aides peuvent être sollicitées auprès des caisses de retraite (CARSAT, MSA...), selon les critères de ressources.